|  |
| --- |
| **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION** |

**MARCHÉ DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES**

**Ministère de la Justice**

Direction interrégionale des Services pénitentiaires de Paris

Département du Budget et des Finances

**Unité des Achats et des Marchés Publics**

3 avenue de la Division Leclerc

B.P. 103

**94267 FRESNES CEDEX**

**Tél: 01 88 28 70 00**

****

**EXPLOITATION, Entretien, MAINTENANCE ET DE CONDUITE DES EQUIPEMENTS CVC (CHAUFFAGE, VENTILATION, CLIMATISATION) ET DE PLOMBERIE SANITAIRE DU CENTRE PENITENTIAIRE DE FRESNES**

Date et heure limites de réception des offres :

**25/03/2026 à 12h00**

Appel d’offre ouvert (AOO)

En application des articles R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la

Commande publique.

Table des matières

[1 Objet et étendue de la consultation 3](#_Toc211517052)

[1.1 Objet du marché 3](#_Toc211517053)

[1.2 Mode de passation 3](#_Toc211517054)

[1.3 Type de contrat 3](#_Toc211517055)

[1.4 Décomposition de la consultation 3](#_Toc211517056)

[1.5 Nomenclature 3](#_Toc211517057)

[1.6 Renouvellement 3](#_Toc211517058)

[2 Conditions de la consultation 3](#_Toc211517059)

[2.1 Délai de validité des offres 3](#_Toc211517060)

[2.2 Forme juridique du groupement 3](#_Toc211517061)

[2.3 Variantes 4](#_Toc211517062)

[2.4 Confidentialité et mesures de sécurité 4](#_Toc211517063)

[3 Conditions relatives au contrat 4](#_Toc211517064)

[3.1 Durée du contrat ou délai d'exécution 4](#_Toc211517065)

[3.2 Modalités essentielles de financement et de paiement 4](#_Toc211517066)

[4 Contenu du dossier de consultation 4](#_Toc211517067)

[5 Présentation des candidatures et des offres 5](#_Toc211517068)

[5.1 Documents à produire 5](#_Toc211517069)

[5.1.1 Modalités de réponse en cas de groupement 6](#_Toc211517070)

[5.1.2 Modalités de réponse en cas de sous-traitance 6](#_Toc211517071)

[5.2 Echantillons 7](#_Toc211517072)

[5.3 Visites des locaux 7](#_Toc211517073)

[6 Conditions d'envoi ou de remise des plis 8](#_Toc211517074)

[6.1 Transmission électronique 8](#_Toc211517075)

[7 Examen et sélection des candidats / choix de l’offre 8](#_Toc211517076)

[7.1 Ouverture des plis 8](#_Toc211517077)

[7.2 Examen des candidatures 9](#_Toc211517078)

[7.3 Examen des offres 9](#_Toc211517079)

[7.4 Critères de sélection des offres 9](#_Toc211517080)

[7.4.1 Critère technique 9](#_Toc211517081)

[7.4.2 Critère prix 10](#_Toc211517082)

[7.4.3 Précisions demandées aux candidats 11](#_Toc211517083)

[7.4.4 Mise au point du marché 11](#_Toc211517084)

1. Objet et étendue de la consultation
   1. Objet du marché

Le présent marché a pour objet l’exploitation, l’entretien, la maintenance et la conduite des installations techniques, notamment les systèmes CVC et les équipements de plomberie associés du Centre Pénitentiaire (CP) de Fresnes.

* 1. Mode de passation

Le présent marché est un marché de service, passé sous forme d’une procédure de l’appel d’offre ouverte, soumis aux dispositions de l’article L.2124-2du Code de la commande publique.

* 1. Type de contrat

Le marché constitue un accord-cadre à bons de commande conformément aux dispositions de l’article

R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2662.14 du code de la commande publique conclu avec Zéro (0) montants minimums et maximums de 2 000 000 euros HT. L’accord cadre est à prix forfaitaire. Il est mono-attributaire.

* 1. Décomposition de la consultation

La présente consultation n’est pas allotie. En effet, l’objet du marché ne permet pas l’identification de

Prestations distinctes.

* 1. Nomenclature

Les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

| Classifications principales et complémentaires |
| --- |
| 50720000-8 - Services de réparation et d’entretien de chauffage central |
| 50721000-5 – Mise en état d’exploitation d’installations de chauffage |
| 50500000 - Services de réparation et d'entretien de pompes, de vannes, de robinets, de conteneurs en métal et de machines |
| 50324200-4- Services de maintenance préventive |

* 1. Renouvellement

Sans objet.

1. Conditions de la consultation
   1. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120** **jours** à compter de la date limite de réception des offres.

* 1. Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

* 1. Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

* 1. Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

1. Conditions relatives au contrat
   1. Durée du contrat ou délai d'exécution

Le marché est conclu pour une période ferme de **quatre ans** à compter de sa date de notification.

* 1. Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Ce délai pourra être supérieur en fonction des résultats de la réunion trimestrielle d’activité.

1. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

* Le présent règlement de la consultation (RC),
* Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
* Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes,
* La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) pour les prestations forfaitaires,
* Le Bordereau des prix unitaires (B.P.U) pour les prestations à bons de commande,
* Le détail estimatif quantitatif (D.Q.E.) non contractuel, le D.Q.E. ne servant qu’à l’analyse des offres,
* Le cadre de réponse,
* Le certificat de visite

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

1. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

* 1. Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

* Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail | Oui |
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | Oui |
| K-bis | Non |

* Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Oui |

* Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat | Oui |
| Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat | Oui |
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années | Oui |
| Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public | Oui |

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le

Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

|  |  |
| --- | --- |
| **Libellés** | **Signature** |
| Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) | Non |
| Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes | Non |
| Le certificat de visite | Oui |
| La proposition technique du Titulaire (cadre de réponse complété). | Non |
| La décomposition du prix global et forfaitaire et le Bordereau des prix unitaires (B.P.U) complétés sous format EXCEL, sans modifier la mise en forme | Oui |
| Le détail estimatif quantitatif (DQE) complété sous format EXCEL, sans modifier la mise en forme (lignes et colonnes en particulier) ; | Non |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

* + 1. Modalités de réponse en cas de groupement

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques ou financières, une entreprise peut présenter sa candidature en groupement avec d’autres entreprises.

L’appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale ; il n’est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences techniques requises pour l’exécution du marché. Néanmoins, dans ce cas :

* Le groupement devra produire le formulaire DC1 présentant chaque entreprise constituant le groupement et habilitant l’entreprise mandataire à présenter le dossier ; ce document devra être produit en un seul exemplaire pour l’ensemble du groupement ; le DC1 est téléchargeable sur le site du MINEFE : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>
* et, chaque entreprise constituant le groupement devra fournir l’ensemble des documents et renseignements demandés dans l’avis de publicité.

Les candidats ne peuvent pas présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d’un ou plusieurs groupements ou en agissant en qualité de membres de plusieurs groupements.

Dans le cas où les entreprises ont présenté leur candidature sous la forme d’un groupement momentané d’entreprises, la DISP les informe qu’en cas d’attribution du marché à un tel groupement, il imposera, au sens de l’article 45-II du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la forme du groupement solidaire dans la mesure où cette transformation est nécessaire pour la bonne exécution du marché.

* + 1. Modalités de réponse en cas de sous-traitance

Pour justifier de ses capacités professionnelles ou techniques, le candidat peut demander que soient également prises en compte des capacités professionnelles et techniques d’un ou de plusieurs sous-traitants.

Dans ce cas, le candidat devra :

* Justifier des capacités de ce ou ces sous-traitants en produisant l’ensemble des documents demandés dans l’avis de publicité,

**Et**

* Justifier les prestations (et leurs montants) dont la sous-traitance est envisagée,
* Justifier la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l’exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.,
* Justifier qu’il dispose des capacités des sous-traitants présentés pour l’exécution du marché en produisant un engagement écrit du sous-traitant,

**Et également,**

* Présenter un acte spécial de sous-traitance dans les pièces relatives à l’offre soit le formulaire DC4 téléchargeable sur le site du MINEFE :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

Les tâches que l'acheteur souhaite faire effectuer exclusivement par le titulaire du contrat sont indiquées au cahier des charges.

* 1. Echantillons

Sans objet

* 1. Visites des locaux

**Visite obligatoire :**

Afin de permettre au Titulaire de connaître et d’appréhender les installations, une visite préalable obligatoire sera organisée sur site. Ces visites sont prévues **les 16 et 17 mars 2026.**

Le site à visiter est le suivant :

**Centre pénitentiaire de Fresnes**

**1 allée des Thuyas**

**94260 Fresnes**

L’heure et les modalités d’accès au site seront déterminées conjointement par le pouvoir adjudicateur et le candidat ultérieurement.

Les candidats devront prendre contact avec les personnes suivantes pour organiser leur participation à la visite obligatoire :

Maryem LMAADNI: [maryem.lmaadni@isiom.fr](mailto:maryem.lmaadni@isiom.fr)

Sacha DORENLOR : [sacha.dorenlor@isiom.fr](mailto:sacha.dorenlor@isiom.fr)

Julie LEFEVRE : julie.lefevre@justice.fr

Julien NADO : julien.nadot@justice.fr

Sylvie DOS-SANTOS : sylvie.dos-santos@justice.fr

Il est rappelé aux candidats que les participants aux visites doivent impérativement disposer d’un casier judiciaire vierge. Une copie de leur pièce d’identité devra être transmise au plus tard le 10 mars afin de permettre la préparation de leur accès au site.

Aucune réponse orale ne sera apportée aux questions lors de ces visites.

Les candidats seront informés en temps et en heure de ces modalités par un envoi d’un courrier dématérialisé.

Le candidat s’engage à respecter les mesures de confidentialité prévues à l’article 2.4 du présent règlement de consultation. **Il est également strictement interdit d’utiliser des téléphones portables ou tout appareil photo durant la visite.**

A cette occasion, un certificat de visite (joint au DCE) sera établi et visé, contradictoirement, par les représentants du candidat et de l’administration habilités à cette fin. Ce certificat sera obligatoirement joint, par le candidat, à l’appui de son offre ; à défaut l’offre sera considérée comme irrégulière. La transmission de certificat ne vaut que pour les visites obligatoires.

Les entreprises devront prévenir les personnes à contacter **5 jours** avant la date de visite.

1. Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

* 1. Transmission électronique

Les candidats déposent leur offre dématérialisée sur le site de la Plateforme des achats de l’Etat (PLACE) avant la date et l’heure limite de réception des offres mentionnées en page de garde du présent document, à l’adresse suivante :

https://www.marches-publics.gouv.fr

Aucun envoi par télécopie ou courriel ne sera accepté.

En cas de réponse électronique, il est également possible d’envoyer une COPIE DE SAUVEGARDE, celle-ci devra être transmise dans une enveloppe cachetée portant la mention :

**COPIE DE SAUVEGARDE : Marché d’exploitation d’entretien, de maintenance et de conduite des installations thermiques du Centre Pénitentiaire de Fresnes / Numéro de la consultation : 16022026 Identification du candidat : XXX « NE PAS OUVRIR »**

La copie de sauvegarde peut être :

* Soit transmise par lettre recommandée avec avis de réception postale (ou équivalent) à l’adresse suivante : DISP, Département Budget et des Fiances, UAMP, 3 avenue de la Division Leclerc- B.P 103, 94267 Fresnes Cedex.
* Soit remise contre récépissé, les jours ouvrables, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 14h à 16h00 à l’accueil DISP, 3 avenue de la Division Leclerc- B.P 103, 94267 Fresnes Cedex.

**TRÈS IMPORTANT**

* L’attention des candidats est attirée sur le fait que les offres non parvenues à la date et heure limites ne seront pas prises en compte.
* Le SIRET actif du candidat renseigné dans PLACE doit correspondre au SIRET du candidat renseigné dans l’acte d’engagement.
* Le jour de la date et l’heure limite de remise des offres est indiqué sur la page de garde du présent document,
* Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des offres indiqués sur la page de garde.
* Les sociétés ayant déjà déposé une offre sont autorisées à en déposer une nouvelle dans les délai impartis, notamment en cas de report de la date limite de remise des plis ou de modification du DCE. Conformément l’article R2151-6 du code de la commande publique, seule la dernière offre reçue sera ouverte.

1. Examen et sélection des candidats / choix de l’offre
   1. Ouverture des plis

Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et à l’heure limites de réception des offres annoncées dans l’avis d’appel public à la concurrence et sur la page de garde du présent document.

* 1. Examen des candidatures

Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par la DISP s’il est objectivement dans l’impossibilité de produire l’un des renseignements demandés dans l’avis de publicité pour apprécier sa capacité financière (exemple : attestation d’un commissaire aux comptes, déclarations de contrats en cours justifiant le futur chiffre d’affaires, compte de résultats etc.).

À l’issue de l’examen des candidatures, le représentant du pouvoir adjudicateur éliminera :

* Les candidats en redressement judiciaire dont la période d’observation est inférieure à la durée d’exécution du marché si le candidat change de situation au regard des motifs d’exclusion mentionnés à l’article L.2141.12 du code de la commande publique,
* Les candidatures incomplètes qui, le cas échéant après mise en œuvre de la faculté dont dispose le pouvoir adjudicateur de demander des compléments, ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles R2143-3 et R2143-4 du code de la commande publique,
* Les candidats ne présentant pas les capacités financières et techniques suffisantes,
* Les candidatures portant atteinte aux règles relatives à la liberté de prix et à la concurrence.
  1. Examen des offres

À l’issue de l’examen des offres, seront éliminées les offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées conformément aux dispositions de l'article L2152-1 du code de la commande publique.

* 1. Critères de sélection des offres

L’évaluation des offres est effectuée dans les conditions prévues aux articles R2152-11 du code de la commande publique.

L’offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères, des sous-critères et des sous-sous-critères définis et pondérés sur 100 points comme présenté ci-après :

* + 1. Critère technique

La pondération de la valeur technique est de 50 points, répartis comme suit :

|  |  |
| --- | --- |
| **1- Organisation et moyens humains** | **20** |
| Structure de l’équipe : organisation proposée (fonctions, profils, qualifications et expériences des intervenants) |  |
| Management de contrat : identification du référent (profil, compétence, qualification et expérience) |  |
| Moyens humains pendant la phase de démarrage |  |
| Dimensionnement de l'équipe opérationnelle : Nombre d'ETP / d'heure |  |
|  |  |
| **2- Méthodes et procédures** | **20** |
| Phase de prise en charge : méthodologie, volet technique et approvisionnement, livrables, planning, |  |
| Phase exploitation courante : méthodologie, gammes de maintenance, planning, |  |
| Phase de fin de marché : méthodologie, planning |  |
| Méthode de contrôle des prestations d’exploitation courante (contrôles internes, moyens et dispositifs de mesure de la qualité, exemple de comptes-rendus de réunion), |  |
| Méthode et outils pour le suivi des prestations : qualité des rapports d’activités, outils utilisés pour le pilotage, réunions etc. |  |
| Gestion du sous-traitant (modalités de communication, d'encadrement) |  |
| Disponibilité / réactivité / continuité de service (Astreinte, gestion de crise, …) |  |
|  |  |
| **3 - Volet environnemental** | **10** |
| Politique du Titulaire pour : - La gestion des déchets - L'optimisation de la consommation d’eau et d’énergie - La maîtrise des nuisances environnementales et sonores |  |

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 20.

Les critères sont notés sur 20.

* + 1. Critère prix

La pondération de la valeur financière est de 50 points.

Le critère « Valeur financière » sera évalué à partir des documents fournis dans l’offre financière, notamment la décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) et le détail quantitatif estimatif (DQE). Il se décompose en deux sous-critères :

* **Sous-critère n°1 : Décomposition des prix forfaitaires (DPGF) — 40 points**

La notation est calculée selon la formule suivante :

Note de l’offre = (Montant de l’offre la moins-disante / Montant de l’offre évaluée) × pondération

* Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).
* Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.
* 40 = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.
* **Sous-critère n°2 : Bordereau des prix unitaires (BPU / DQE) — 10 points (soit 20 % du critère prix)**

Ce sous-critère vise à évaluer la cohérence et la compétitivité des prix unitaires figurant dans le DQE. Le candidat présentant le montant total HT le plus bas (hors offres anormalement basses) se verra attribuer la note maximale de 10 points.

Les autres offres seront notées de manière proportionnelle selon la formule suivante :

Note = (Montant DQE le plus bas / Montant DQE de l’offre) × pondération.

* + 1. Précisions demandées aux candidats

Des précisions pourront être demandées au candidat lorsque l’offre n’est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires ou la décomposition du prix global et forfaitaire. L'entreprise sera invitée à rectifier l'offre dans un délai raisonnable ; en cas de refus ou retard, son offre sera éliminée.

* + 1. Mise au point du marché

Le pouvoir adjudicateur peut, en accord avec le candidat retenu, procéder à une mise au point des composantes du marché sans que les modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles, en application de l’article R. 2152-13 du code de la commande publique.